

## ANIMER DES TEMPS COLLECTIFS CONSTRUCTIFS ET VIVANTS PAR VISIOCONFERENCE

*Faire émerger et mener des projets collectifs de transition socio-écologique suppose d'accompagner de nombreux changements. Pour ce faire, libérer l'envie d'agir au sein des groupes en s'appuyant sur les motivations s'avère plus productif que de chercher à convaincre. Mais comment donner envie de construire ensemble quand on anime à distance ? Qu'il s'agisse d'échanger autour d'une expertise, de faire produire des idées ou d'élaborer un projet, une chose est sûre : la visioconférence place l'animateur et les participants dans un contexte de réunion tout autre que celui du présentiel. Il convient d'animer autrement pour assurer la qualité de présence, de relation et de participation, tout en veillant à prendre soin de chacun et du groupe. Alternant théorie et mise en pratique, cette formation vous aidera à adopter des postures, méthodes et outils pour y parvenir.*

### Public

- **Profils** : animateurs de réseaux, d'équipes et/ou de projets ayant à animer des groupes à distance dans le cadre de leurs activités professionnelles (collectivités, entreprises, associations, etc.), dans une optique de développement durable.
- **Prérequis** : s'être formé(e) aux techniques d'animation de dynamique de groupes (bases) ou posséder une expérience significative de l'animation. La satisfaction de ce prérequis sera évaluée par entretien téléphonique avec la formatrice, à moins que vous vous soyez déjà formée à l'animation avec elle, auquel cas la validation est automatique.
- **Accessibilité** : tenant à ce que tous et toutes puissent accéder à cette formation, nous invitons les personnes en situation de handicap et/ou ayant besoin d'aménagements à contacter M-H. Moinet (coordonnées : cf. « Encadrement »).
- **Effectif minimum** : 8 stagiaires – **Effectif maximum** : 16 stagiaires.

### Compétences visées

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de **mobiliser des postures, méthodes et outils** pour :

- développer et faciliter la dynamique d'un groupe lors d'un temps collectif à distance ;
- donner à ses membres l'envie et les moyens de construire ensemble pendant ces temps à distance ;
- instaurer un climat de confiance facilitant l'expression des idées et besoins de chacun au sein du groupe en distanciel.

### Objectifs pédagogiques

Tout en faisant le lien avec les besoins de sa pratique professionnelle :

- s'exercer à mettre en pratique les conditions (environnement, postures, méthodes, outils d'animation) permettant lors d'un temps collectif en distanciel, de faciliter l'engagement, la participation et la collaboration au sein d'un groupe ;
- connaître les usages, forces et limites de différents outils et techniques permettant de dynamiser les temps collectifs à distance, et en expérimenter quelques-uns pour gagner en aisance dans leur utilisation.
- Apprécier sa capacité à mettre en œuvre, en distanciel, les postures et outils de l'intelligence collective (facilités, difficultés, marges d'évolution personnelle).

### Durée, dates, horaires

**Durée de la formation : 22 h**

- **1 h d'ouverture en grand groupe, sur Zoom.**

*Le 15 mars 2022 de 14h à 15h, sur Zoom.*

- **16 h de formation participative en grand groupe (4 temps de 4 h), sur Zoom**

*Les 17-18 mars et 15 avril 2022 de 8h30 à 12h30, le 14 avril 2022 de 13h30 à 17h30, sur Zoom.*

- **2 h de travaux d'application en sous-groupe autogéré** : préparation d'un atelier pour TEMPS 4 ou TEMPS 5.

*Auto-organisation pendant l'intersession (entre 19 mars et 14 avril 2022), avec appui de la formatrice à la demande.*

- **2 h de finalisation des travaux d'application en sous-groupe, dont 1 h de répétition avec la formatrice, sur Zoom.**

*Le 1<sup>er</sup> avril 2022. Horaires à répartir entre les sous-groupes : 8h30-9h30 ou 10h-11h ou 11h30-12h30 ou 14h-15h.*

- **1 h de travail personnel, avec appui de la formatrice à la demande si besoin.**

*Auto-organisation du stagiaire pendant l'intersession (entre le 19 mars et le 14 avril 2022).*

## Tarif

**990 € net, soit 45 € net/h/stagiaire** (la Plate-forme 21 n'est pas assujettie à la TVA).

Les inscriptions sont validées à réception de la convention de formation complétée et signée.

Activité enregistrée sous le n° 83 63 04332 63 en Préfecture du Puy-de-Dôme. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Certification QUALIOPF N°: 2100415.1 (actions de formation).

## Encadrement

### • Formatrice : Delphine GRECH

Formatrice/facilitatrice en intelligence collective et créative. Master 2 Ingénierie des Médias pour l'Education. 20 ans d'expérience en agences de Consulting, Design et Communication. Accompagne les organisations en s'appuyant sur des démarches et techniques de co-construction et de créativité permettant de concevoir et d'animer des projets collaboratifs.

### • Référent chargé de l'organisation et du suivi de la formation : Marie-Hélène MOINET (Plate-forme 21)

Pour évaluer l'adéquation de la formation à votre situation, faire connaître vos besoins d'aménagements, vous inscrire, ou pour tout renseignement en amont, pendant et après la formation. Contact : Tél. 04 73 98 13 71 - [mh.moinet@pf21.fr](mailto:mh.moinet@pf21.fr)

## Moyens pédagogiques et techniques

### En amont de la formation :

- Un entretien téléphonique de 30 minutes avec le stagiaire est organisé pour vérifier l'adéquation de la formation à ses besoins et attentes, et adapter tant que ce peut l'action de formation à sa situation personnelle.
- Un temps est pris, lors de la mise en situation introductive, pour vérifier les conditions de connexion du stagiaire à la formation.
- Le stagiaire présente en quelques lignes un outil d'animation qu'il a apprécié lors d'une réunion à distance passée, qu'il a vécu en tant qu'animateur ou participant. Il dépose sa présentation dans un document partagé entre stagiaires (Framapad).

### Formation participative en temps réel

- La formation se déroule par visioconférence (Zoom), de manière interactive entre la formatrice et le groupe de stagiaires.
- Elle comprend des apports théoriques et des ateliers de mise en situation lors desquels le stagiaire a un rôle d'animateur ou de participant. Il peut ainsi expérimenter des postures (savoir-être) et des techniques et outils (savoir-faire).
- Les ateliers sont choisis de manière à modéliser les fonctionnements collaboratifs à distance et à pouvoir être repris ou déclinés par les stagiaires, lors de leurs futures animations de groupes à distance.
- Les apprentissages s'appuient sur l'utilisation des fonctions de l'application Zoom.

### Travaux pratiques durant l'intersession

Il est demandé au stagiaire de préparer pendant l'intersession, avec les membres de son sous-groupe, un atelier d'une heure qu'ils co-animeront à l'aide de Zoom lors du TEMPS 4 ou du TEMPS 5. Pour ce faire :

- **Travail personnel** : le stagiaire lit les documents ressources (apports vus en formation, fiches outils...) qui lui ont été envoyés par courriel avant l'intersession et il réfléchit à des idées à soumettre à son sous-groupe.
- **Travail en sous-groupe autogéré** : chaque sous-groupe s'organise comme il l'entend pour préparer son projet d'atelier (visio, téléphone, courriels).
- **Répétition en situation** : la formatrice encadre une répétition d'une heure, de l'atelier préparé par le sous-groupe, lors de laquelle le stagiaire manipule Zoom (ex : *tableau blanc, sondage, partage d'écran, division en sous-groupes, chat*).
- **Appui de la formatrice à la demande** : s'il en ressent le besoin au cours de l'intersession, le stagiaire et le sous-groupe peuvent faire appel à l'appui de la formatrice par courriel, visioconférence ou téléphone, à raison de 1 h par sous-groupe.

## Matériel requis

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur avec connexion Internet haut débit ; d'une webcam, d'une sortie son/micro, casque ; d'un téléphone ; d'un espace calme et confortable où s'installer lors des temps de formation.

## Moyens d'assistance pédagogique et technique

• **Technique** : un test (son, image, connexion) est organisé lors de la mise en situation introductive, pour veiller à ce que le stagiaire puisse accéder aux fonctionnalités nécessaires au suivi de la formation.

Au début de chaque temps collectif, la formatrice organise un temps de vérification des connexions.

La formatrice fournit au stagiaire toutes les indications nécessaires pour se connecter aux applications utilisées.

• **Pédagogique** : le stagiaire pose ses questions à la formatrice par chat ou oralement lors des temps de formation sur Zoom. La formatrice apporte aussi son appui durant l'intersession, par courriel ou téléphone, si le stagiaire ou son sous-groupe en ressent le besoin, à raison de 1h par sous-groupe (forfait à gérer entre membres du sous-groupe).

## Modalités de suivi d'exécution

A la fin de la formation, une attestation d'assiduité est établie pour chaque stagiaire sur la base du rapport d'enregistrement produit par Zoom, mentionnant ses dates et heures de connexion à l'application ; du déroulé de l'atelier qu'il a préparé en sous-groupe indiquant le(s) partie(s) qu'il a animée(s), qu'il devra fournir à la Plate-forme 21 avant TEMPS 5.

## Modalités d'évaluation

- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires** : par questionnaire en fin de TEMPS 5, suivi d'un bilan collectif à l'oral.
- **Evaluation des acquis des stagiaires** : par quizz en ligne en fin de TEMPS 2 et sur réception de la fiche d'exploration du stagiaire en fin de TEMPS 5, sur laquelle il aura noté les résultats du feed-back relatif à son exercice de coanimation. L'attestation d'assiduité remise à l'issue de la formation, mentionne les résultats de ces évaluations.
- **Evaluation des impacts de la formation** : 6 mois après la formation, un bilan de l'utilisation des acquis est réalisé par entretien téléphonique avec le stagiaire, si possible en présence d'une 3e personne issue de sa structure (nom à indiquer sur la convention de formation) pour faciliter la prise de recul sur ses pratiques et leur utilité pour la structure.

## Contenus et déroulement chronologique

### INTRODUCTION ET ACCUEIL (15 mars 2022)

#### • 14h à 15h sur Zoom : OUVERTURE DE LA FORMATION

- 1- Vérification des bonnes conditions de connexion de chacun, correction éventuelle des réglages.
- 2- Faisons connaissance
- 3- Présentation de la formation, présentation des fonctions de Zoom qui seront utilisées par la formatrice
- 4- Rappel : dépôt des présentations rapides d'outils déjà vécus en distanciel par les stagiaires sur Framapad.

### TEMPS 1 • Distanciel : prendre en compte la dimension humaine en fonction des contextes (17 mars 2022)

#### • 8h30 à 10h20 sur Zoom : Ouverture, interconnaissance et représentations

- 1- Accueil et ouverture : vérification du bon fonctionnement du matériel et présentation de la formation.
- 2- Interconnaissance : atelier pour créer la confiance entre participants (à partir des présentations d'outils déposées par les stagiaires sur Framapad en amont de la formation).
- 3- Explorer ses représentations et vécus des temps collectifs en distanciel  
Atelier collaboratif pour réajuster et faire évoluer ses représentations des atouts, freins et limites du distanciel.  
Recherche de solutions et identification des véritables enjeux du distanciel.

#### • 10h20 à 10h50 : Pause de 30 min

#### • 10h50 à 12h30 : Comportements et fonctionnements collaboratifs et clôture

- 1- Atelier collectif de remise en présence : comment remobiliser son attention et se reconnecter au moment présent
- 2- Comprendre les comportements individuels et collectifs en distanciel
- 2- Favoriser les fonctionnements collaboratifs à distance  
Expertise participative sur les fonctionnements collaboratifs à distance (confiance, interactions, rythme, lâcher-prise...)
- 3- Clôture du TEMPS 1 : atelier de modélisation d'une clôture à distance.

### TEMPS 2 – Permettre la participation à distance, être au service du sens et de l'humain (18 mars 2022)

#### • 8h30 à 10h40 : Permettre la participation à distance, réflexion sur sa pratique

- 1- Atelier de reconnexion à l'intention et au groupe  
L'importance de la vidéo et du corps dans la communication et la collaboration à distance.
- 2- Réfléchir à sa pratique : comment permettre la participation à distance  
Réflexion sur les postures qui permettent la participation à distance et sur ce qui change par rapport au présentiel.  
Prise de recul sur ses propres pratiques et leur contribution à la dynamique de groupe en distanciel.  
Bilan des nouveaux acquis et projection de leurs possibilités d'application dans sa pratique professionnelle.

#### • 10h40 à 11h10 : Pause de 30 min

#### • 11h05 à 12h30 : Préparation de l'intersession et clôture

- 1- Atelier collectif de remise en présence
- 2 - Lâcher-prise et dynamique de groupe à distance
- 3- Préparation de l'intersession : constitution des sous-groupes (2-4 personnes) et présentation du travail à réaliser en intersession (cf. TEMPS 3).
- 4- Clôture du TEMPS 2 : atelier de modélisation d'une clôture à distance et quizz en ligne de bilan des acquis.

### TEMPS 3 – INTERSESSION – Observer et plonger dans la pratique

S'ils en ressentent le besoin, le stagiaire et/ou son sous-groupe peuvent faire appel à l'appui de la formatrice par courriel, visioconférence ou téléphone, à raison d'1 h par sous-groupe.

<b>Travail personnel (évalué à 1h)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Parcourir les documents ressources</b> envoyés par la formatrice après le TEMPS 2.</li><li>• <b>Réfléchir à des idées</b> à soumettre à son sous-groupe pour l'atelier à co-animer en TEMPS 4 ou TEMPS 5.</li><li>• <b>Observer avec bienveillance les temps collectifs à distance auxquels on est amené à participer</b>, et plus particulièrement son propre fonctionnement en tant que participant ou animateur.</li></ul>
<b>Travaux en sous-groupe (évalués à 4 h, dont 2 h de répétition en salle virtuelle)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Préparer un atelier d'1h</b> à co-animer entre membres du sous-groupe lors du TEMPS 4 ou TEMPS 5. Chaque sous-groupe s'organise comme il l'entend pour travailler sur son projet, de manière autonome.</li><li>• <b>Répéter le projet d'atelier, sur Zoom, pour le finaliser (dont 1h avec la formatrice)</b> Chaque sous-groupe dispose d'une salle virtuelle Zoom pendant 2 h pour répéter. Le stagiaire peut ainsi manipuler Zoom pour apprendre à utiliser ses fonctions (ex : <i>tableau blanc, sondage, partage d'écran, division en sous-groupes, chat...</i>). La formatrice encadre cette répétition pendant 1 heure.</li></ul>

### TEMPS 4 – Mettre en pratique et réaliser un feedback constructif, partie 1 (14 avril 2022)

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>13h30 à 15h15 : Reconnexion, cadrage et mise en pratique</b></li></ul>
<p><b>1- Atelier de reconnexion au groupe et à l'intention de la formation</b> : consignes pour le déroulement des ateliers préparés par les sous-groupes et présentation des critères d'observation pour faciliter le feed-back.</p> <p><b>2- Mise en pratique 1 : coanimation par le sous-groupe n°1 de son atelier d'une heure</b> Le sous-groupe anime son atelier, les autres stagiaires observent et notent leurs observations. Les co-animateurs notent sur leur fiche d'exploration les remarques et propositions issues du feed-back. Feed-back : mise en commun des observations et expertise participative pour la proposition de solutions d'amélioration.</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>15h15 à 15h45 : Pause de 30 min</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>15h45 à 17h30 : Atelier de mise en pratique et clôture</b></li></ul>
<p><b>1- Mise en pratique 2 : coanimation par le sous-groupe n°2 de son atelier d'une heure (idem sous-groupe N°1)</b></p> <p><b>2- Clôture du TEMPS 4</b> : atelier de modélisation d'une clôture à distance.</p>

### TEMPS 5 – Mettre en pratique et réaliser un feedback constructif, partie 2 (15 avril 2022)

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>8h30 à 10h05 : Reconnexion et mise en pratique</b></li></ul>
<p><b>1- Atelier de reconnexion et de remise en présence.</b></p> <p><b>2- Mise en pratique 3 : coanimation par le sous-groupe n°3 de son atelier d'une heure (idem sous-groupe N°1)</b></p>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>10h05 à 10h35 : Pause de 30 min</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>10h35 à 12h30 : Atelier de mise en pratique, retour sur les apprentissages et clôture de la formation</b></li></ul>
<p><b>1- Mise en pratique 4 : coanimation par le sous-groupe n°4 de son atelier d'une heure (idem sous-groupe N°1)</b></p> <p><b>2- Clôture du TEMPS 5 et évaluation de la formation</b> : atelier de modélisation d'une clôture à distance. Bilan collectif de la formation : chemin parcouru et perspectives. Questionnaire de satisfaction.</p>

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Formation professionnelle continue inter-entreprises

#### • **Objet et champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la Plate-forme 21, pour le compte d'un contractant.

Toute commande de formation auprès de la Plate-forme 21 implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente par le contractant. Ces conditions prévalent sur tout autre document du contractant, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

#### • **Documents contractuels**

A l'inscription à la formation, la Plate-forme 21 fait parvenir au contractant, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Le contractant s'engage à retourner à la Plate-forme 21 – dans les plus brefs délais – un exemplaire de la convention signé, daté, portant son cachet. L'inscription à la formation est définitivement validée à réception de ce document par la Plate-forme 21.

A l'issue de la formation, la Plate-forme 21 transmet au contractant une attestation de fin de formation, une copie de la feuille d'émergement et une attestation d'assiduité.

#### • **Prix**

La Plate-forme 21 n'étant pas assujettie à la TVA, les tarifs indiqués s'entendent en euros net. Sauf mention contraire, ces tarifs comprennent les frais annexes du formateur (hébergement, restauration, déplacements, matériel).

#### • **Facturation et règlement**

Les factures sont à régler par le contractant à la réception de la facture, sans escompte, à l'ordre de la Plate-forme 21.

- Pour les formations non discontinues, et pour les formations discontinues se déroulant sur une période de moins de 3 mois : la Plate-forme 21 adresse au contractant, à l'issue de la formation, une facture de la totalité de la prestation.

- Pour les formations discontinues se déroulant sur une période de 3 mois ou plus : une première facture est adressée au contractant à l'intersession – ou à l'une des intersessions précisée dans la convention de formation s'il y en a plusieurs – d'un montant calculé au prorata des jours de formation réalisés jusqu'alors par le formateur. Une seconde facture est adressée à l'issue de la formation, pour règlement du solde.

#### • **Conditions d'annulation et de report de la formation**

**Toute annulation par le contractant** doit être communiquée à la Plate-forme 21 par écrit.

- En cas de résiliation par le contractant à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la date de début de la formation, le contractant s'engage à verser à la Plate-forme 21, 50 % du montant total de la formation, à titre d'indemnité de rupture de contrat.

- En cas de résiliation par le contractant à moins de 8 jours calendaires avant la date de début de la formation, le contractant s'engage à verser à la Plate-forme 21, 100 % du montant total de la formation, à titre d'indemnité de rupture de contrat. Toute somme versée par le contractant à titre d'indemnité de rupture de contrat ne pourra faire l'objet d'un financement par des fonds publics ou paritaires.

- Toute formation commencée par le contractant est due en entier par celui-ci. La Plate-forme 21 établira alors une facture mentionnant distinctement : la somme due au titre de la formation, calculée en fonction du nombre de jours réalisés ; et la somme correspondant aux indemnités de rupture de contrat. Cette dernière ne pourra pas faire l'objet d'un financement par des fonds publics ou paritaires.

- La Plate-forme 21 se réserve le droit d'annuler la formation si le quota minimum d'inscriptions définitives n'est pas atteint, et d'annuler ou de reporter la formation en cas de force majeure.

En cas de report, les dates seront définies d'un commun accord avec le formateur et l'ensemble des stagiaires inscrits.

La Plate-forme 21 se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation sans avoir à verser d'indemnité compensatrice au contractant. En cas d'inexécution partielle ou totale de la formation, la Plate-forme 21 remboursera au contractant les sommes indûment perçues de ce fait (article L. 6354-1 du Code du Travail).

#### • **Règlement par un organisme financeur (OPCO...)**

Dans le cas de règlement de la prestation pris en charge par l'OPCO dont il dépend, ou par tout autre organisme financeur, il appartient au contractant :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande ;
- d'en informer la Plate-forme 21 en l'indiquant dans le cadre prévu à cet effet sur la convention de formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si la Plate-forme 21 n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO ou de l'organisme financeur désigné par le contractant, au 1er jour de la formation, le contractant sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de paiement partiel ou de non-paiement par l'OPCO ou l'organisme financeur pour quelque motif que ce soit, le contractant sera redevable de l'intégralité des sommes dues pour la formation et sera facturé du montant correspondant.

#### • **Refus de commande**

Dans le cas où un contractant s'inscrit à une formation organisée par la Plate-forme 21 alors qu'il n'a pas procédé au paiement des formations précédentes, la Plate-forme 21 se réserve le droit de refuser d'honorer la commande et de refuser sa participation à la formation, sans que le contractant puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### • **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées à la Plate-forme 21 par le contractant, en application et dans l'exécution des formations, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de la Plate-forme 21 pour les seuls besoins desdites formations.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite *Loi Informatique et Libertés*, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit peut s'exercer en faisant une demande par écrit adressé à la Plate-forme 21.

#### • **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, le formateur pourra modifier les contenus de la formation en fonction de la dynamique de groupe ou du niveau des participants, au service de l'atteinte des objectifs pédagogiques.

#### • **Propriété intellectuelle**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la Plate-forme 21. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

#### • **Responsabilité**

La responsabilité de la Plate-forme 21 ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices subis par le contractant, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de la Plate-forme 21 serait retenue, le montant total de toute somme mise à sa charge ne pourra excéder le montant total du prix payé par le contractant au titre de la prestation de formation concernée.

#### • **Confidentialité**

Toutes les informations (en dehors de celles accessibles au public) dont la Plate-forme 21 ou le contractant auront eu connaissance dans le cadre de la formation, sont strictement confidentielles.

#### • **Communication**

Le contractant autorise expressément la Plate-forme 21 à mentionner sa raison sociale et à en faire mention à titre de références dans l'ensemble de ses documents de communication.

#### • **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents.